

Ligue Nouvelle-Aquitaine Natation

TARIFS 2019-2020

Siège social : Maison régionale des Sports – 2 avenue de l'Université 33400 Talence
Tél : 05.56.98.77.34 / Mél : talence@ffnatationlna.fr

NATATION COURSE ET MAITRES

Droits d'engagements	
Engagement individuel	6.50 €
Engagement relais	8.00 €
Engagements par équipes : Interclubs toutes Catégories	50.00 €
Engagements Coupe de la Nouvelle-Aquitaine : NAN Cup	0.00 €

NATATION ESTIVALE

Droits d'engagements	
Engagement individuel	3.50 €
Engagement relais	6.00 €
Engagements par équipes : Interclubs (quel que soit le nombre d'équipes)	25,00 € de 1 à 3 équipes, puis 5 € par équipe supplémentaire

NATATION ARTISTIQUE

Droits d'engagements	
Par nageuse	6.50 €
Par ballet	12.00 €

STAGES

	Base par nageur	Aide ligue par nageur	Reste à la charge du club par nageur
Coût moyen d'une journée de stage fixé à	54,00 €		
Si le club est labellisé et respecte le 100% des adhérents licenciés :		27,00 €	27,00 €
Si le club n'est pas labellisé et/ou ne respecte pas le 100% des adhérents licenciés :		00,00 €	54,00 €

10 jours ou 2x5 jour max. de stage quelle que soit la discipline. Pour le WP, 15 jours ou 3x5 jours (3 équipes U13, U15 garçons et U15 filles).

Cadres mis à disposition par les structures :

Convention tripartite entre la structure employeur, la ligue et le salarié.

Frais du cadre mis à disposition pris en charge par la ligue :

- les frais de déplacement, selon les tarifs en vigueur (km parcourus jusqu'au point de rendez-vous de la sélection) ;
- les frais d'hébergement et restauration sur le temps de regroupement.

L'ERFAN Nouvelle-Aquitaine accompagne par :

- une attestation d'actualisation des brevets fédéraux (BF4, BF5) ;
- un bon de formation d'une valeur de 80€ valable pour une formation ou un recyclage organisé par la ligue (saison en cours ou saison n+1).

DIVERS

	Montants
Participation à l'organisation d'une compétition de gestion ligue par un club ou structure organisatrice.	50,00 € par réunion avec cahier des charges (Natation estivale : uniquement les championnats régionaux et championnats IC toutes catégories / Natation course : toutes les compétitions / Natation artistique : régionaux jeunes, avenir, challenge régional toutes cat et N3 / Natation Maîtres : IC et championnats régionaux.
Boisson des officiels (remboursement au club)	0,30 € /par boisson (1 par réunion)
Abonnements frais de communication club annuel	170,00 €
Abonnements frais de communication club été	100,00 €
Pénalité jury en NATATION COURSE	100 € par réunion et par officiel manquant
Pénalité jury en NATATION ARTISTIQUE	100 € par réunion et par officiel manquant
Forfaits* non déclarés individuels (course et synchro)	40,00 €
Forfaits non déclarés équipes (course, synchro...)	80,00 €
Non-participation à l'assemblée générale	500,00 €

(*) Forfaits non déclarés (natation course et maîtres) :

- séries : pénalité si forfait non déclaré 30 minutes avant le début de la réunion ;
- finales : pénalité si forfait non déclaré au plus tard avant la fin de la dernière course des séries ;
- pas de pénalité si présentation d'un certificat médical.

LICENCE PROMOTIONNELLE :

Tarif fédéral	Part fédérale	Part Ligue	Part structure de rapprochement
10€	6€	1€	3€

RISTOURNES AUX DEPARTEMENTS :

10% de la part de la licence ligue est reversée (au prorata du nombre de licences du département), en 2 parts (7% et 3%).

REMBOURSEMENTS :

Aucun remboursement ne sera effectué en l'absence du formulaire « note de frais » dûment complété et de toutes les pièces justificatives.

Dépenses engagées ouvrant droit à une prise en charge par la ligue	Cadres techniques, salariés	Représentation, missions	Membres élus
Utilisation du véhicule personnel	0.35 €	0.30 € (1)	0.20 € (2)
SNCF	Billet 2 ^{ème} classe (résidence administrative)		
Forfait repas	15.25 €		
Forfait nuit d'hôtel avec petit déjeuner	68.50 €		

(1) prise en charge pour les personnes désignées par la ligue : juge-arbitre, starter, délégué, secrétariat informatique.

(2) CODIR, Assemblée générale et 2 commissions/an.



Ligue Nouvelle-Aquitaine Natation

Convention - Co-organisation compétitions régionales

Siège social : Maison régionale des Sports – 2 avenue de l'Université 33400 Talence

Tél : 05.56.98.77.34 / Mél : talence@ffnatationlna.fr

1. Préambule.

Le déroulement des compétitions régionales est conditionné par le contenu des programmes sportifs régionaux, dans le respect de l'annuel règlement fédéral de la saison en cours. Les clubs co-organisateurs de compétitions régionales sont garants de la connaissance de ces deux documents relativement à la compétition organisée.

2. Missions de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de natation

La Ligue Nouvelle-Aquitaine de Natation déclare la compétition via l'interface ExtraNat. La ligue assure également l'édition et la diffusion de la start-list, de la gestion informatique de la compétition, ainsi que la remontée des résultats vers le site fédéral.

La ligue fixe tous les horaires de la compétition (ouverture des portes, réunion technique, début des épreuves). Elle assure l'information des modifications éventuelles.

La ligue est garant de la dotation des médailles, des coupes et éventuellement de récompenses annexes telles qu'articles de sports, bons d'achat... Elle en assurera le financement et la fourniture.

La ligue prend financièrement en charge les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement du délégué fédéral, du juge-arbitre, du starter et des techniciens en charge du chronométrage et de l'informatique, désignés par elle-même.

Pour chaque compétition régionale, la ligue nomme un délégué qui a, entre autres, la charge de vérifier que tous les points prévus dans le cahier des charges sont respectés par le club organisateur. En contrepartie, la ligue versera 50€ par réunion, à condition que l'ensemble des points prévus dans le cahier des charges soient respectés. Une facture devra être envoyée par le club au siège de la ligue pour pouvoir en déclencher le versement.

3. Missions du club organisateur.

Sur proposition de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Natation, le club co-organisateur pourra procéder, auprès de la collectivité concernée, à la demande de mise à disposition du bassin pour la compétition. Le club co-organisateur doit s'assurer du suivi logistique de la compétition. En particulier, il devra se conformer au règlement intérieur de l'établissement et aura à sa charge :

- l'équipement du bassin pour la compétition suivant les règlements en vigueur ;
- la sonorisation avec le microphone pour le secrétariat de table et/ou le speaker ;
- la mise en place du podium pour les remises de récompenses ; il assurera les cérémonies protocolaires ;
- la mise en place de la plage de départ avec des sièges pour les nageurs et les chronométreurs ; la plage de départ sera équipée de parasols pour les bassins extérieurs (s'assurer de l'ancrage de tout matériel) ainsi que pour chaque couloir, d'un récipient d'eau destiné aux concurrents ;
- la mise en place de la table de secrétariat sur un emplacement surélevé (si possible) ;
- la mise en place de la chambre d'appel ;
- un local sécurisé sera mis à disposition du délégué, du corps arbitral et du secrétariat ; celui-ci pourra servir éventuellement pour les réunions du jury d'appel ;
- un espace réservé à la réunion technique devra être envisagé.

Le club co-organisateur aidera à la mise en place du système de chronométrage semi-automatique et/ou automatique avec l'aide des techniciens informatiques. En outre, le fonctionnement du système de chronométrage sera assuré par un technicien désigné par la ligue. A la fin de la compétition, plusieurs bénévoles du club organisateur assisteront les techniciens informatiques pour le rangement du matériel.

Le club co-organisateur assurera, à la demande du délégué, l'affichage du programme et des résultats (les résultats devront être affichés course après course au bord du bassin).

Le club co-organisateur veillera au confort des nageurs, de leurs entraîneurs et de l'ensemble des participants. Il s'assurera notamment de :

- la distribution d'eau aux chronométreurs et aux membres du jury (une bouteille par réunion - 2 si conditions climatiques extrêmes et/ou à la demande du délégué).

- l'ouverture et l'accès au bassin une heure et demie avant le début des épreuves.

Le club co-organisateur peut apposer des panneaux publicitaires en accord avec la ligue qui se réserve le droit d'installer tout support de communication à l'effigie de ses institutions partenaires et de ses sponsors. A ce sujet, la ligue peut éditer une plaquette de présentation et d'information de la compétition à destination des clubs participants. Enfin, toutes les invitations de personnalités extérieures sont laissées à l'initiative de la ligue. Dans ce cas, le club organisateur peut faire part de ses suggestions d'invitations à la ligue.

Le club co-organisateur ne peut ouvrir de buvettes qu'en possession des autorisations nécessaires et délivrées par les services adéquats.

Seul le stand du partenaire de la ligue pourra proposer des articles de sport dédiés à la vente. En cas d'absence de ce partenaire, le club co-organisateur pour choisir le stand de son choix.

Le club co-organisateur s'assurera de la conformité des installations de l'avis de la commission locale ou départementale de sécurité suivant l'importance de la manifestation. La ligue décline toutes responsabilités civile et morale pour tout incident ou accident pouvant survenir lors de la compétition.

Le club co-organisateur informera le délégué du dispositif prévu pour les secours. Il l'informera également du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de l'établissement.

Enfin, une connexion Wifi ou Rj45 est souhaitée mais non imposée.

Fait à

Le/...../2019

Nom/Prénom

Qualité

Fait à Talence

Le/...../2019

Marc DEBERGHES

Président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Natation